

Programme

'Développer le Vélotourisme'



Développer le
vélotourisme



Développer le vélotourisme

Hisser la France au rang de première destination mondiale du tourisme à vélo.

Enveloppe budgétaire : près de **6,5M€**

Financement limité dans le temps



**Prolongation du programme
jusqu'en décembre 2025**



Le tourisme à vélo en quelques mots

Un maillage du territoire

26 115 km d'itinéraires référencés au schéma national
dont **8 820 km** d'EuroVelo



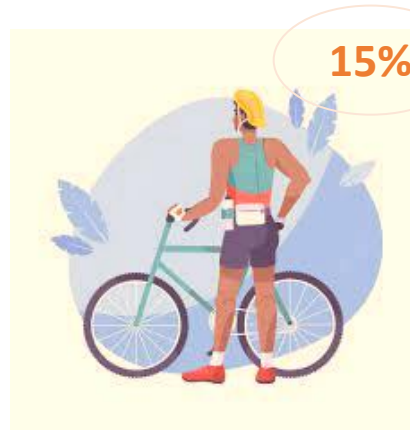
Les différents profils des touristes à vélo – données 2018 V&T



15%

Itinérants

Touriste utilisant le vélo pour voyager et découvrir une destination en changeant d'hébergement au fil de sa progression



15%

Sportifs

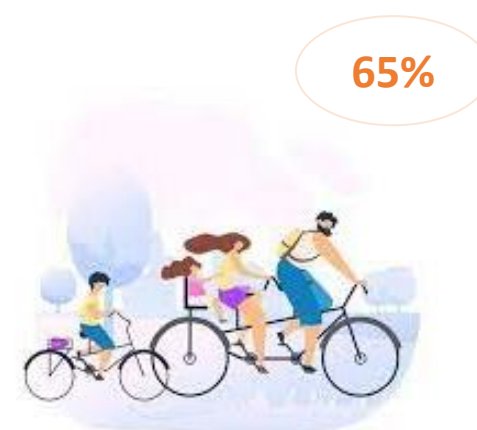
Touriste ayant une pratique du vélo intense
+ de 50 km par sortie
 avec l'utilisation d'un équipement particulier
Vélo de route, chaussures à cale, vêtements adaptés



5%

Utilitaires

Touriste utilisant le vélo comme moyen de transport sur son lieu de vacances, pour effectuer des déplacements de quotidien à but utilitaire
Course, accès à la plage, accès à des sites de visite



65%

Loisirs

Touriste pratiquant le vélo dans un objectif de promenade de faible intensité
25 Km par sortie environ

20% d'étrangers

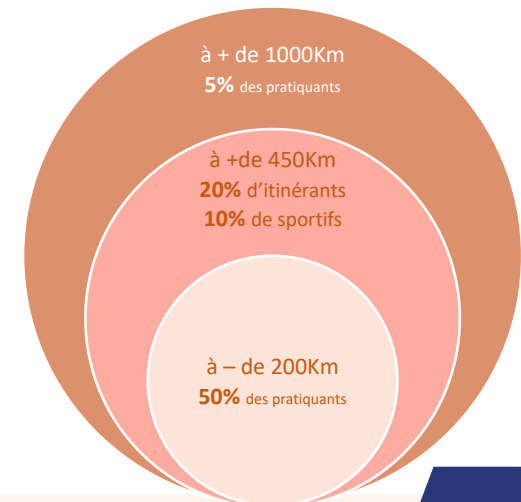
22% Allemagne

20% Angleterre

16% Belgique

13% Pays-Bas

Un tourisme de proximité



Capter une nouvelle clientèle ! Profitez de la forte croissance du tourisme à vélo.



*Source : Etude « Impact économique et potentiel des usages du vélo en France en 2020 ».

Grâce au programme Développer le vélotourisme, l'ADEME vous aide à financer équipements et services plébiscités par les touristes à vélo



Soutenir le référencement d'établissements auprès de la marque Accueil Vélo



Une marque nationale qui garantit un accueil, des services et des équipements spécifiques adaptés aux besoins des touristes à vélo le long des itinéraires cyclables en France.

Une opportunité pour démarquer, différencier votre établissement en proposant des équipements et des services plébiscités par les touristes à vélo.



*Permettre aux sites déjà référencés **Accueil Vélo** d'accroître leur capacité d'accueil et de renforcer les services proposés.*



Devenir Accueil Vélo dans le cadre du programme

4 référentiels intégrés au périmètre du programme

- ✓ Un site touristique
- ✓ Un hébergement touristique
- ✓ Un lieu de restauration
- ✓ Un office de tourisme



<http://www.francevelotourisme.com/sites/default/files/accueil-velo-guide-pratique.pdf>

Critères d'éligibilité

Assouplissement des critères

Être situé à moins de 5 km d'un itinéraire ou d'une boucle balisée intégrée à un schéma cyclable.

Remplir l'ensemble des critères obligatoires du référentiel qualité **Accueil Vélo** correspondant à votre domaine d'activité.



Différents équipements sont éligibles

Stationnement en libre accès



Arceaux / porte vélo

Plafond d'aide 150€ / emplacement



Abri

Plafond d'aide 250€ / emplacement

Stationnement sécurisé



Box collectif / individuel

Plafond d'aide 350€ / emplacement



Borne de recharge

Plafond d'aide 850€ / unité

Services complémentaires



Borne de gonflage

Plafond d'aide 850 € / unité



Borne d'autoréparation

Plafond d'aide 650 € / unité



Borne multifonction

Plafond d'aide 1 050 € / unité

Consigne à bagages sécurisées

plafond d'aide 350€ / casier



Pour déposer une demande

En synthèse



Faire valoir un N° de SIRET

Être dans une démarche de référencement
auprès de la marque Accueil Vélo©
[\(sur l'un des 4 référentiels\)](#)
Ou être déjà référencé Accueil Vélo

Prendre contact auprès du référent
qualité de la marque Accueil Vélo© de
son territoire [via ce formulaire](#)

Pas de montant minimum attendu



Pour les collectivités qui souhaitent :

Développer l'attractivité de son territoire, en accentuant son développement économique tout en s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable

**Contribuez à hisser la France au 1^{er} rang des destinations mondiales
pour le tourisme à vélo à horizon 2030
et devenez une destination reconnue du vélotourisme**

Grâce au programme Développer le vélotourisme, l'ADEME vous aide à financer équipements et services plébiscités par les touristes à vélo et à réaliser des études



Implanter des aires de services :

Pour permettre aux touristes à vélo de faire une halte dans des lieux adaptés le long des itinéraires.

Itinéraires concernés : Inscrits au schéma national ou régional ou départemental

Elles pourront comprendre **4 équipements obligatoires** et des services annexes.

Les équipements obligatoires :

- Table de pique-nique
- Point d'eau
- Sanitaires
- Stationnements vélo

Les travaux préparatoires à leur aménagement sont aussi éligibles.

Prise en charge maximum de 55% plafonné selon équipement

Réaliser des études :

Itinéraires concernés : Inscrits au schéma national ou régional

- **Réalisation des tronçons des itinéraires existants** (*étude de faisabilité ou étude d'impact*)
- **Mise en sécurité des itinéraires existants** (*modification de voiries, amélioration du jalonnement, prise en compte des aléas climatiques*)
- **Attractivité des itinéraires cyclables** (*diagnostic ou étude d'opportunité de services, audit qualité, stratégie marketing*)

Prise en charge maximum de 70% plafonné à 35 000€ par étude



Dates à retenir

Dépôt des demandes d'aides

Date butoir

Décembre 2024

au travers de plusieurs relevés

Demande de versement de la subvention

Date butoir

Septembre 2025

Fin du programme

Décembre 2025



Pas à pas pour déposer une demande

1

Vérifier votre éligibilité sur developper-velotourisme.ademe.fr

2

Faire établir des devis pour l'ensemble des équipements à valoriser au sein de votre demande d'aide.

3

Se connecter sur developper-velotourisme.ademe.fr pour définir le montant de l'aide mobilisable.

Saisir les quantités et montant HT des équipements à financer

Télécharger le fichier CSV, pièce justificative attendue

4

Rédiger et déposer sa demande d'aide sur la plateforme

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>

Justificatifs à joindre :

Devis par équipement

RIB

Fichier CSV à télécharger sur developper-velotourisme.ademe.fr

Attestation financière

Attestation RGPD




Pas à pas pour déposer une demande

Vérifier son éligibilité

Evaluer le montant de l'aide mobilisable

Générer le fichier CSV



Volet 1 - Faciliter l'obtention de la Marque 'Accueil Vélo®' par le déploiement du stationnement vélo

Prérequis obligatoire

Votre établissement se situe-t-il à moins de 5 km d'un itinéraire inscrit à un schéma ?

Oui
 Non

La construction de votre bâtiment fait-elle référence à un dépôt de permis de construire postérieur au 1er janvier 2017 ?

Oui
 Non

Avez-vous procédé à des travaux sur un pare de stationnement annexé à l'un de vos bâtiments depuis le 1er janvier 2017 ?

Oui
 Non

Votre site touristique dispose-t-il d'un accès physique ?

Oui
 Non

Votre site touristique est-il ouvert au minimum 45 jours en juillet et août ?

Oui
 Non

Votre établissement est-il déjà référencé par la marque 'Accueil Vélo' ?

Oui
 Non

Avez-vous (ou allez-vous) bénéficier d'une autre aide financière concernant les investissements/études valorisés au sein de votre projet ? (subvention, programme CER, ...)

Oui
 Non

Retour vers la liste des volets éligibles Suivant



Volet 1 - Faciliter l'obtention de la Marque 'Accueil Vélo®' par le déploiement du stationnement vélo

Calcul prévisionnel de l'aide avant instruction du dossier

Une aide financière peut être versée pour financer à minima 5 emplacements de stationnement vélo et leur pose. Le nombre d'emplacements correspond au nombre de vélos pouvant stationner et non à la quantité de supports d'attache. Le type de mobilier financier comprend : arceaux métalliques, abri avec toit comprenant des supports d'attaches libre d'accès, ou consigne individuelle ou collective. L'aide globale Ademe ne dépassera pas 50 000 €.

Type d'installation	Quantité	Nombre d'emplacements	Coût prévisionnel total HT	Montant prévisionnel de l'aide (hors total max de 50 000€)
1 Arceaux (1 arceau = 2 emplacements)				Nombre d'emplacements < 5
2 Abri avec toit comprenant des supports d'attaches libre d'accès				Nombre d'emplacements < 5
3 Casiers de rangement avec ou sans possibilité de recharges (batterie des VAE, GPS, tablette...)				Nombre d'emplacements < 5
4 Emplacements de stationnement vélo équipé de borne de recharge VAE				Nombre d'emplacements < 5
5 Consigne individuelle stationnement sécurisé				Nombre d'emplacements < 5
6 Consigne collective stationnement sécurisé				Nombre d'emplacements < 5
7 Éléments non pris en charge : racks, pinces roues, râtelier, dalles fendues (avec anneau) ainsi que les abris couverts par des panneaux photovoltaïques. Liste non exhaustive.				

Montant total prévisionnel



Je télécharge ma demande pour transmission sur le portail de l'Ademe

Formulaire Excel de demande d'aide "Volet Accueil Vélo" à transmettre à l'ADEME :



Finalisez votre demande sur le page <https://ajp.pourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/developper-velotourisme>

L'ensemble des pièces à fournir vous sera indiqué sur ce site. Vous pouvez modifier votre demande actuelle en revenant à l'écran précédent. Cependant, vous devrez générer un nouveau fichier dans cet espace.

Retour



Pas à pas pour déposer une demande

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>



The screenshot shows a web browser displaying the ADEME website. The address bar shows the URL: <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/developper-velotourisme>. The page header includes the logos of the French Republic and ADEME, along with the slogan "Comprendre, s'inspirer, agir". A search bar is visible on the right. The main navigation menu includes "ACCUEIL FINANCER VOTRE PROJET", "ÉTUDES & CONSEIL", "INVESTISSEMENT", "ANIMATION & COMMUNICATION", and "RECHERCHE & INNOVATION". The breadcrumb trail reads "Entreprises > Financer votre projet > Développer le Vélotourisme". The main heading is "AIDE - 2023 Développer le Vélotourisme", with a sub-link "Ajouter aux favoris". The introductory text states: "Ce programme vise à développer l'attractivité vélotouristique des territoires et ainsi permettre de hisser la France au rang de la première destination mondiale du vélo d'ici 2030."





Développer le vélotourisme

Pour tout renseignement

Aurélie GUERIN
Chargée de mission Vélotourisme
velotourisme@ademe.fr

Merci pour votre écoute

